



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 17/05/2022
Reçu en préfecture le 17/05/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220510-2022_05_127-DE

SÉANCE DU 10 MAI 2022

2022-05-127 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 02/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 51

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 18

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADÉ, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOUTIEN À L'ÉVÈNEMENT "LIBOURNAIS TERRITOIRE D'EAU PORTÉ PAR L'ASSOCIATION LINK

Envoyé en préfecture le 17/05/2022 – 2/2
Reçu en préfecture le 17/05/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220510-2022_05_127-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'Environnement et du Développement durable,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code général de collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 2 mai 2022,

Considérant que depuis plusieurs années l'association Libournais Network (LINK) organise des actions éducatives et des événements grand public autour d'enjeux sociétaux. Pour la deuxième année consécutive, LINK porte l'organisation d'un mini festival baptisé « Libournais : Territoire d'eau » qui se tiendra les jeudi 22, vendredi 23 et samedi 24 septembre 2022 à Libourne.

Considérant que cette manifestation vise la découverte des richesses historiques, culturelles, naturalistes ou patrimoniales liées à l'eau et la sensibilisation aux risques qui pèsent sur cette ressource fragile (pollutions, dérèglement climatique, hiérarchisation des usages) au travers d'une programmation étoffée (ateliers pédagogiques, mini croisières scientifiques, visites exclusives de sites, visites guidées historiques, visites naturalistes, conférences, expositions, projections).

Considérant qu'outre les partenaires institutionnels associés (Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, ville de Libourne, La Cali), ces rencontres mobiliseront des acteurs du monde scientifique, technique, pédagogique ou associatif (Acclimaterra, Cap Sciences, Fondation de France, Agence de l'Eau Adour Garonne, INRAé, Smegreg, EPIDOR).

Considérant que par rapport à l'édition 2021, l'événement sera enrichi d'une journée supplémentaire entièrement consacrée aux scolaires. Pour les enfants, comme pour les adultes, la pédagogie et la sensibilisation sont plus efficaces lorsqu'elles s'appuient sur des éléments réels. Aussi La Cali a souhaité profiter de cette manifestation pour ouvrir les portes des sites industriels de gestion et de traitement des eaux qu'elle exploite ou réalise : le château d'eau des Bordes, le bassin des Tonneliers, la station d'épuration de Condat. Ces visites permettront l'illustration concrète des questions liées à la gestion de l'eau et sa préservation.

Considérant que le coût prévisionnel pour l'ensemble de l'événement, depuis sa création à sa mise en œuvre, en passant par la programmation et la stratégie de communication, est de 24 160 €.

Considérant l'intérêt de cette manifestation et son lien avec plusieurs compétences de l'agglomération (eau, assainissement, Gemapi, transition écologique) ou politiques menées (lutte contre le changement climatique, éducation à l'environnement),

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser la subvention de 4 100 €.

Imputation budgétaire :- 4 100 € - chapitre 011 compte 611 - service gestionnaire DD1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 17 mai 2022
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

